

Funboard : Championnat de France Vague à partir de 2016

Le Conseil d'Administration valide :

- 1- L'évolution à partir de 2016, du Championnat de France Vague d'une épreuve unique à un Tour de 4 étapes de Grade 4 selon règlement ci-dessous.
- 2- L'attribution de l'organisation du Championnat de France Vague Grade 3 2016 en quatre étapes à la société « ALL IN » représentée par Mr CASTE Jean Baptiste, sous réserve qu'il ait signé une convention d'organisation conjointe avec chaque club des 4 étapes concernées :
 - Etape de Carro : Club de Voile Martigues
 - Etape de l'Île aux Vaches : Centre Nautique Cap Sizun (Pointe du Raz)
 - Etape Le Dossen : Club Nautique Cléderois (Roscoff)
 - Etape Siouville : Pôle Nautique de la Hague (Normandie)
 -

Funboard : Règlement du Championnat de France Vague à partir de 2016

1. CALENDRIER

Le **Championnat de France Vague de Grade 3** se déroulera sur un Tour de 4 étapes de Grade 4. Ce championnat, compte tenu de la spécificité de la discipline Vague, se tiendra sur deux périodes d'attente (waiting period) du 01/02 au 30/06 et du 01/09 au 15/11 de l'année en cours. Les lieux des étapes seront diffusés par avenant à compter du mois de décembre de l'année n-1.

2. ADMISSIBILITE

Sont autorisés à courir aux étapes et peuvent prétendre aux titres tous licenciés FFVoile et tous coureurs étrangers en règle avec leur autorité nationale, âgés de 15 ans et plus. L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année civile en cours (année du championnat)

3. JAUGE

Matériel libre.

4. INSCRIPTION ET CHOIX DES LIEUX

Les inscriptions se feront en ligne y compris pendant les « waiting period ».

Le choix des lieux pendant les « waiting period » :

- 1^{ère} alerte : prévision du lieu

Les coureurs seront contactés par mails et réseaux sociaux tous les mardi soir avant minuit avec indication du lieu probable du déroulement de l'étape si les conditions météo sont à ce moment adaptées sur le lieu d'une des 4 étapes.

- 2^{ème} alerte : confirmation ou report

Le jeudi soir suivant avant minuit, le lieu et les dates de la compétition sont alors définitivement actés ou l'étape reportée, les conditions n'étant plus adaptées.

5. ATTRIBUTION DU TITRE

5.1 Titre

Il sera décerné un titre masculin et un titre féminin Champion(ne) de France Vague.

Les titres de champion(ne) de France Vague, vice-champion(ne) et de 3^{èmes}, seront décernés aux trois premiers coureurs dans l'ordre du classement général du Tour. Le vainqueur sera le coureur qui aura obtenu le plus petit nombre de points à ce classement réalisé à la fin de la compétition, en retirant le résultat de la plus mauvaise étape.

Il sera attribué systématiquement aux coureurs n'ayant pas participé à une étape un total de : 64 points pour les garçons et 16 points pour les filles.

5.2 Validation

- Pour valider une étape, la règle ISAF 2013-2016 régissant les Compétitions d'expression devra être appliquée : Annexe B. article A1 (d),
- Pour valider le Championnat de France Vague, au minimum une étape devra être courue et validée
- Pour décerner le titre féminin, un minimum de 8 coureurs féminines admissibles doit être classé au classement général, si moins de 8 femmes, le titre féminin ne sera pas décerné.
- Pour décerner le titre masculin, un minimum de 30 coureurs masculins admissibles doit être classé au classement général, si moins de 30 hommes, le titre masculin ne sera pas décerné.

6. DOTATION EN PRIX

Les 3 premier(e)s coureurs pour chaque titre décerné se verront respectivement remettre une médaille d'or, d'argent et de bronze.

Si la dernière étape ne pouvait être courue, les titres seraient remis durant le Nautic de Paris au mois de décembre.